

**USAGERS HORS AMU
AYANT BESOIN
D'ACCÉDER À DES
RESSOURCES EN
LIGNE**

Sujet qui implique plusieurs directions : DEVE, service juridique, informatique, pilotage, statistique/contrôle gestion, patrimoine, ressources humaines, relations internationales, recherche.

Problématique : des usagers ont besoin d'accéder à l'ENT et aux ressources pédagogiques en ligne alors qu'ils n'ont pas à être inscrits à des diplômes délivrés par AMU.

Pour qu'ils puissent s'authentifier sur l'ENT et accéder à des ressources en ligne, les usagers doivent disposer d'un identifiant, qui leur est attribué quand ils s'inscrivent sur Apogée. La solution de l'inscription dans Apogée, qui semble naturelle, pose un certain nombre de questions abordées ci-dessous.

Populations concernées, état des lieux 1/2

- usagers inscrits dans une autre université ou un autre établissement, sur des formations cohabilitées
- personnel enseignant de l'académie (convention rectorat / IUFM) pour formations spécifiques et C2I2E :
 - 600 stagiaires pour concours interne CAPES-Agreg,
 - 2 000 stagiaires en candidatures individuelles via le PAF,
 - 400 C2I.
- Inscrits aux IFSI
- Candidats en accompagnement VAE
- Inscrits aux formations courtes non diplômantes

Populations concernées, état des lieux 2/2

On pourrait étendre la population des individus qui ont besoin d'avoir accès aux ressources en ligne à d'autres catégories de personnes : les doctorants (français ou étrangers) présents ponctuellement à AMU.

Le besoin d'identifier ces usagers, exprimé dans de nombreuses universités, est à l'étude à l'AMUE : atelier de travail les 11 et 12 décembre au club des utilisateurs Apogée et ROF. L'AMUE appelle cette population les « **apprenants hébergés** ».

Bien identifier les besoins pour savoir quelle est la base source à utiliser

- accéder au wifi
- accéder à l'ENT
- accéder aux ressources en ligne
- accéder à la bibliothèque
- accéder à des locaux (laboratoires par exemple)
- stocker des notes / résultats

L'inscription sur Apogée est-elle la seule réponse, ou l'identification des individus peut-elle se faire sur une autre application (RH ou autres) ?

- pour l'accès aux ressources en ligne et au SCD, Apogée est certainement la base appropriée.

Bien identifier quelles populations doivent être hébergées sur apogée

- apogée est-il destiné à héberger des étudiants et des stagiaires de formation continue uniquement ?

- les candidatures doivent-elles être enregistrées dans apogée ? Etat des lieux des pratiques :

Historique : pas de candidatures sur P1, certaines candidatures sur P2, ergothérapie par exemple, abandon des candidatures sur P3 en 2011.

Les risques de la coexistence de plusieurs catégories de populations sur apogée 1/2

Inscrire « abusivement » des usagers sur des diplômes a des conséquences internes et externes.

Conséquence sur les statistiques et sur la gestion :

- gonflement artificiel des effectifs
- détérioration des taux de réussite, car une partie de la population n'aurait pas de résultat au diplôme.
- enquêtes SISE s'appuient sur des effectifs non réalistes
- trop d'inscrits aux éléments pédagogiques et aux épreuves

Solution technique : dupliquer les diplômes (VDI), et pourquoi pas toute leur descendance, y compris les ELP. Solution fiable mais très lourde.

Les risques de la coexistence de plusieurs catégories de populations sur apogée 2/2

Conséquences sur le calcul des indicateurs

La présence de populations d'usagers hors AMU (autres qu'étudiants) sur apogée nécessite l'adaptation des indicateurs. Il faut restreindre les observations sur les populations pertinentes.

Questions posées 1/2

Juridique

L'accès à l'ENT pour des étudiants de formations cohabilitées nécessite-t-il l'établissement d'une convention ?

Financier

L'accès à l'ENT doit-il donner lieu à paiement ?

Organisationnel

La carte à puce devrait-elle être donnée systématiquement ou uniquement lorsqu'il y a un paiement ?

Sécurité

Comment s'assurer que les étudiants auront uniquement à certaines ressources mais pas à toutes les ressources ?

Questions posées 2/2

Technique

Comment trouver une solution « légère » pour inscrire les usagers sur Apogée sans interférer avec les populations étudiantes ? Actuellement, la réponse ne peut être donnée que par l'AMUE, les champs « obligatoires » d'apogée ne pouvant être rendus « facultatifs ».

Une note exposant cette problématique a été adressée à : VP CEVU, VP SI, chargé de mission CIPE, chargé de mission TICE, directeur DOSI

Groupe de travail avec les directions concernées

Récapitulatif des besoins par type de population

	besoin d'accès aux ressources en ligne	besoin d'accès au SCD	besoin d'une carte moneo	besoin d'avoir des notes/résultats	besoin d'une IA légère
étudiants hors établissement sur diplôme cohabilité	oui	éventuellement	non	éventuellement	oui
inscrits sur formations courtes non diplômantes (SUFA)	éventuellement	éventuellement	non	éventuellement	oui
inscrits sur formations courtes non diplômantes (rectorat)	oui	éventuellement		non	oui
besoin du C2I2E pour stagiaires rectorat	oui	éventuellement		oui	oui
IFSI	oui	oui	non	oui	oui
.....	?	?	?	?	?